

DÉPARTEMENT
DE
SEINE ET MARNE

Arrondissement de Fontainebleau



Mairie de La Genevraye

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 07 Octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : MM. ANTOINE Claire, DUCREUX Agnès, DULONG Dominique, DURASSIER Marie-Noëlle, ENG Charles, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SERVANT Frédéric.

Absentes excusées : Mmes DAUNY Laura pouvoir à DUCREUX Agnès, HENRY Christine pouvoir à OTLINGHAUS Pascal.

Absents : MM. MOLINES Emmanuelle, MASSON Etienne, TROUVÉ Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme DUCREUX Agnès.

Date de convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 30 septembre 2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 juillet 2025 est approuvé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

VILLAGE D'AVENIR : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – 2025/26

Dans le cadre du programme national « Villages d'Avenir », la commune de La Genevraye a été retenue parmi les lauréates pour bénéficier d'un accompagnement en ingénierie financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Cet accompagnement vise à appuyer la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un équipement communal de type salle polyvalente et l'aménagement de ses abords.

Ce futur équipement a vocation à constituer un nouveau centre de vie communale, un nouveau cœur de village, capable d'accueillir les activités associatives, scolaires et festives, dans un territoire aujourd'hui marqué par la dispersion de l'habitat entre le bourg principal et le hameau de Cugny.

La convention proposée précise les modalités pratiques, techniques et financières de l'intervention de l'ANCT, laquelle finance intégralement l'étude à hauteur de 37 800 € TTC, confiée à un bureau d'études dans le cadre d'un marché national.

La mission, d'une durée prévisionnelle de quatre mois, permettra de comparer deux scénarios d'aménagement : la réhabilitation de la longère abritant actuellement les services techniques municipaux ou la construction neuve d'un bâtiment à son emplacement, et d'en définir le préprogramme architectural et fonctionnel.

Une fois la convention signée pour La Genevraye, notre préfet procédera également à la signature. À cette occasion, une réunion officielle de lancement sera organisée en sous-préfecture de Fontainebleau, à laquelle tous les conseillers seront invités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour la mise en œuvre de cette étude, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour la mise en œuvre de cette étude, ainsi que tout document afférent à son exécution.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : SIGNATURE DU CONTRAT D'ETUDE DIAGNOSTIC – 2025/27

La délibération suivante concerne un projet d'une importance capitale pour notre patrimoine communal et l'identité de notre village : la restauration de l'Église Saint-Martin. Il s'agit de la signature du contrat d'étude diagnostic avec Antoine LERICHE, Architecte du Patrimoine, un expert reconnu dans la conservation des monuments historiques.

Cette étude, d'une durée de 12 mois à compter de la notification du contrat, est une étape fondamentale. Elle a pour objectif d'établir un état complet et précis des désordres structurels, sanitaires et esthétiques affectant l'édifice. L'analyse portera sur tous les aspects de l'église,

depuis ses fondations jusqu'à sa toiture, en passant par ses murs, ses vitraux et ses éléments intérieurs. Le coût forfaitaire de l'étude s'élève à 7 200,00 € HT, soit 8 640,00 € TTC, un investissement essentiel pour garantir la pérennité de ce monument.

Les subventions demandées pour cette étude sont les suivantes :

- Subvention DRAC Ile de France qui a été accordée pour un montant de 3 240 €
- Subvention Département 77 : dossier en cours d'instruction, montant estimé 2 880 €

L'étude préalable comprendra plusieurs volets essentiels :

Des relevés graphiques et photographiques détaillés : Ces documents permettront de constituer une base de données visuelle exhaustive de l'état actuel de l'église, indispensable pour le suivi des travaux et la documentation historique.

Une analyse historique sommaire : Bien que sommaire, cette analyse retracera les grandes lignes de l'histoire de l'église, ses évolutions architecturales et son rôle au sein de la communauté, afin de mieux comprendre son contexte et ses spécificités.

Une analyse sanitaire détaillée : Ce diagnostic approfondi identifiera les pathologies du bâtiment (humidité, fissures, dégradations des matériaux, etc.) et leurs causes, afin de proposer des solutions de traitement adaptées et durables.

Un avant-projet sommaire : Ce document clé présentera un projet de restauration global, incluant une description précise des travaux envisagés, une estimation budgétaire détaillée et un rapport de synthèse. Il servira de feuille de route pour les étapes ultérieures du projet.

Il est primordial de rappeler que l'Église Saint-Martin a été classée au titre des Monuments Historiques le 7 mars 1975, ce qui souligne sa valeur patrimoniale exceptionnelle. De nombreux objets qu'elle contient sont également protégés, ce qui ajoute à la complexité et à l'importance de cette restauration. L'étude vise également à résoudre des problèmes spécifiques, tels que celui du chauffage et de l'électricité, afin d'améliorer le confort et la conservation de l'édifice.

À terme, des subventions publiques (État, Département, Région) et privées (Fondation du Patrimoine, Mécénat) seront activement recherchées pour financer les futurs travaux de restauration, qui représenteront un investissement significatif mais nécessaire pour préserver ce trésor architectural pour les générations futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'étude préalable, ainsi que tout document afférent à son exécution.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, REAU ET LIEUSAIN – 2025/28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal, à des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SIDEAU : Dépassement du taux de nitrates dans l'eau potable

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud Seine (SIDEAU) a transmis, le 23 septembre 2025, les résultats du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 19 septembre 2025 sur le réseau de distribution d'eau alimentant les communes de La Genevraye, Nonville et Montcourt-Fromonville, à partir de l'usine de Grez-Montcourt.

L'analyse effectuée par le laboratoire CARSO met en évidence une non-conformité sur le paramètre nitrates, avec une concentration mesurée de 53 mg/L, pour une limite réglementaire fixée à 50 mg/L (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine).

Le rapport nitrates/nitrites atteint également 1,06 contre une norme de 1,00.

L'ARS précise que, en l'état, l'eau demeure propre à la consommation pour la population générale, mais ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons, pour lesquels une recommandation de précaution est émise.

Des contrôles ont été immédiatement demandés par l'ARS sur l'ensemble des communes concernées et sur le site de production de Grez-Montcourt. Les résultats de la contre-analyse sont attendus dans les prochains jours.

Conformément aux prescriptions réglementaires :

L'avis de non-conformité a été affiché en mairie et diffusé via les outils de communication municipaux.

Des bouteilles d'eau de secours restent disponibles à la mairie pour les populations concernées (femmes enceintes et nourrissons).

Le SIDEAU et le délégataire Veolia Eau assurent le suivi technique et sanitaire de la situation.

Le Maire indique que cette situation fait l'objet d'un suivi attentif en lien avec l'ARS, le SIDEAU et Veolia, et qu'une information actualisée sera transmise à la population dès réception des résultats des recontrôles.

SIDASS : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Le Maire informe également le Conseil municipal que des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement seront engagés en début d'année 2026, sous la coordination du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Sud Seine (SIDASS).

Ces interventions concerneront en priorité la rue du Bourg et la rue de la Source, afin d'assurer la mise en conformité et la modernisation du réseau existant.

Une réunion de planification technique sera organisée en amont avec les services du SIDASS, les entreprises concernées et la commune, afin d'optimiser la coordination du chantier et de préparer la communication auprès des riverains.

L'objectif est de garantir une information claire et anticipée des habitants sur le déroulement des travaux, les conditions de circulation et les éventuelles perturbations temporaires.

COMMISSION « TRAVAUX »

- Subvention "Amendes de Police"

Travaux sur la RD 40 route de Nemours : création d'une chicane, passage piéton, 2 places de stationnement et une écluse avec coussin berlinois.

Coût total des travaux : 33 766 € H.T. / 40 519,20 € TTC

Subvention accordée par le Département 77 : 21 000 €

- Feu rouge de l'école

Le feu commence à devenir obsolète en raison des programmations électroniques. Une réflexion est à mener.

- CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)

Les fiches-actions relatives aux investissements que la commune envisage de réaliser en 2026, faisant appel aux concours financiers de l'Etat devront être transmises avant le 31 octobre 2025 à la CCMSL.

- Subvention DETR Fenêtres Mairie et Ecole

Remplacement de la porte d'entrée, des fenêtres et de la porte du 1er étage de la Mairie.

Remplacement de la porte d'entrée de l'école.

Coût total des dépenses : 40 570,71 € H.T. / 44 627,78 TTC

Subvention accordée par la Préfecture (DETR) 60 % du H.T. : 24 342 €

Les travaux sont prévus après les vacances de la Toussaint.

- Chauffage école

Un plombier est intervenu pour des problèmes au niveau de la chaudière de l'école.

Il est envisagé faire un diagnostic du chauffage et de l'isolation. Prendre contact avec le SDESM pour demander une étude.

SMETOM

Container à verre : Un nouveau container à verre a été installé sur le parking de la Mairie. Celui-ci pose des problèmes de bruit. Il est prévu de contacter le SMETOM à ce sujet.

Syndicat des Collèges

Problème financier entre le syndicat des Collèges et la commune de Château-Landon.

COMMISSION « LOISIRS SPORT CULTURE » ET « COMMUNICATION »

- La prochaine Fête des Plantes aura lieu le jeudi 14 mai 2026. Les invitations pour annoncer la date de l'évènement seront lancées à la fin du mois d'octobre. Madame HENRY Christine rappelle les tarifs de l'année 2025 : 55 € pour les professionnels, 7 € ml pour les particuliers et gratuit pour les associations.

- CCMSL : Référent communication : Une réunion a eu lieu le mardi 23 septembre dernier pour la présentation du logiciel CANVA (logiciel de graphisme).

- Raconte-moi mon village 2027 : la commune de La Genevraye sera dans le programme 2027 de la CCMSL.

QUESTIONS DIVERSES

- OBTON : le 29 septembre dernier, une visite du site de la Dynamiterie a eu lieu avec plusieurs conseillers municipaux et des représentants de la Communauté de communes Moret Seine & Loing. La société OBTON France y porte un projet de parc photovoltaïque sur l'ancien site industriel. Il s'agit d'un projet de reconversion et de production d'énergie renouvelable qui fera l'objet d'un suivi attentif par la commune dans les prochains mois.

- Commémoration : Monsieur le Maire annonce que la cérémonie d'hommage aux victimes de la Dynamiterie se tiendra le samedi 11 octobre à 11h00, devant l'allée de la Dynamiterie. Cet événement marquera les 40 ans de la fermeture de l'usine et permettra de rendre hommage aux ouvriers et ouvrières disparus sur le site, ainsi qu'à celles et ceux qui ont contribué à la vie de cet établissement emblématique de notre commune.

Ce moment de mémoire se veut sobre, respectueux et fraternel, en présence des élus et de la population.

Une réunion pour l'organisation de cette commémoration est fixée le jeudi 09 octobre 2025 à 16h30.

- Il est prévu une Fête de la pomme au sein de l'école le vendredi 17 octobre 2025 de 16h30 à 18h30.

- COLLAGE : Lors du traditionnel apéro de rentrée à l'école, l'association COLLAGE a remis un chèque de 2 500 € à l'équipe éducative. De plus, un don de 500 € (donné par l'association de yoga) a quant à lui été attribué à l'équipe périscolaire pour l'aménagement de la garderie.

L'équipe COLLAGE remercie la Mairie pour son engagement au côté de l'association.

Les prochains événements :

- Halloween le 2 novembre 2025
- Fête de Noël le 13 décembre 2025

La séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance,

DUCREUX Agnès

Le Maire,

Pascal OTLINGHAUS